

S

L'ACCUEIL DES JOURNALISTES AU SÉNAT

INFORMATIONS PRATIQUES

OCTOBRE 2023

SÉNAT



L'accès des journalistes au Sénat

Votre accréditation



Titulaire d'une carte de presse en cours de validité (CCIJP ou MEAE), vous pouvez bénéficier d'une **accréditation temporaire** pour assister aux **auditions du Sénat ouvertes à la presse, à la séance publique, aux conférences de presse** ainsi qu'aux lieux autorisés pour les tournages et interviews, énumérés ci-après.

L'**accréditation annuelle** est réservée aux journalistes qui suivent de façon très régulière l'activité parlementaire.

Dans la mesure du possible, il est recommandé de **formuler vos demandes d'accréditation temporaires au moins 24 heures à l'avance**, auprès du service de presse (presse@senat.fr), en **adressant une copie de votre carte de presse**.

La liste des événements ouverts à la presse et des auditions diffusées en direct et libérées sur le réseau ADVALEM, actualisée chaque semaine, est disponible sur le site internet du Sénat dans l'entrée « Presse » du menu.



Accéder aux auditions accessibles à la presse en flashant le QR code ou en suivant ce lien : sen.at/NsBcma



Concernant la séance publique, l'ordre du jour est consultable sur la page suivante : sen.at/my2dG4



Pour plus d'information : sen.at/rCzDKY (rubrique : nous contacter et nous suivre/accréditations)

La salle de presse



Située à proximité immédiate de l'hémicycle, la salle de presse offre aux journalistes des facilités telles que : poste de travail, accès internet, téléviseur permettant le suivi de la séance en direct...

Son accès est réservé aux journalistes accrédités.

La salle de presse est accessible :

- Lorsque le Sénat siège : de 8h à la fin de la séance publique ;
- Lorsqu'il ne siège pas : de 8h à 18h.

La salle des conférences



La salle des conférences est ouverte aux journalistes accrédités. Les interviews de sénateurs ou de ministres peuvent s'y dérouler, aux horaires d'ouverture de la salle de presse.

Si la prise de vue nécessite l'installation de matériels spécifiques (plateau de tournage ou liaisons par fibre optique par exemple), une autorisation de la direction de la Communication est nécessaire, au moins 72 heures à l'avance. Demande à adresser à : presse@senat.fr

Les tournages et prises de vue dans le Jardin du Luxembourg



Les prises de vue en extérieur dans le Jardin du Luxembourg liées à l'activité parlementaire doivent faire l'objet d'une autorisation de la direction de la Communication du Sénat, au moins 72 heures à l'avance. Demande à adresser à : presse@senat.fr

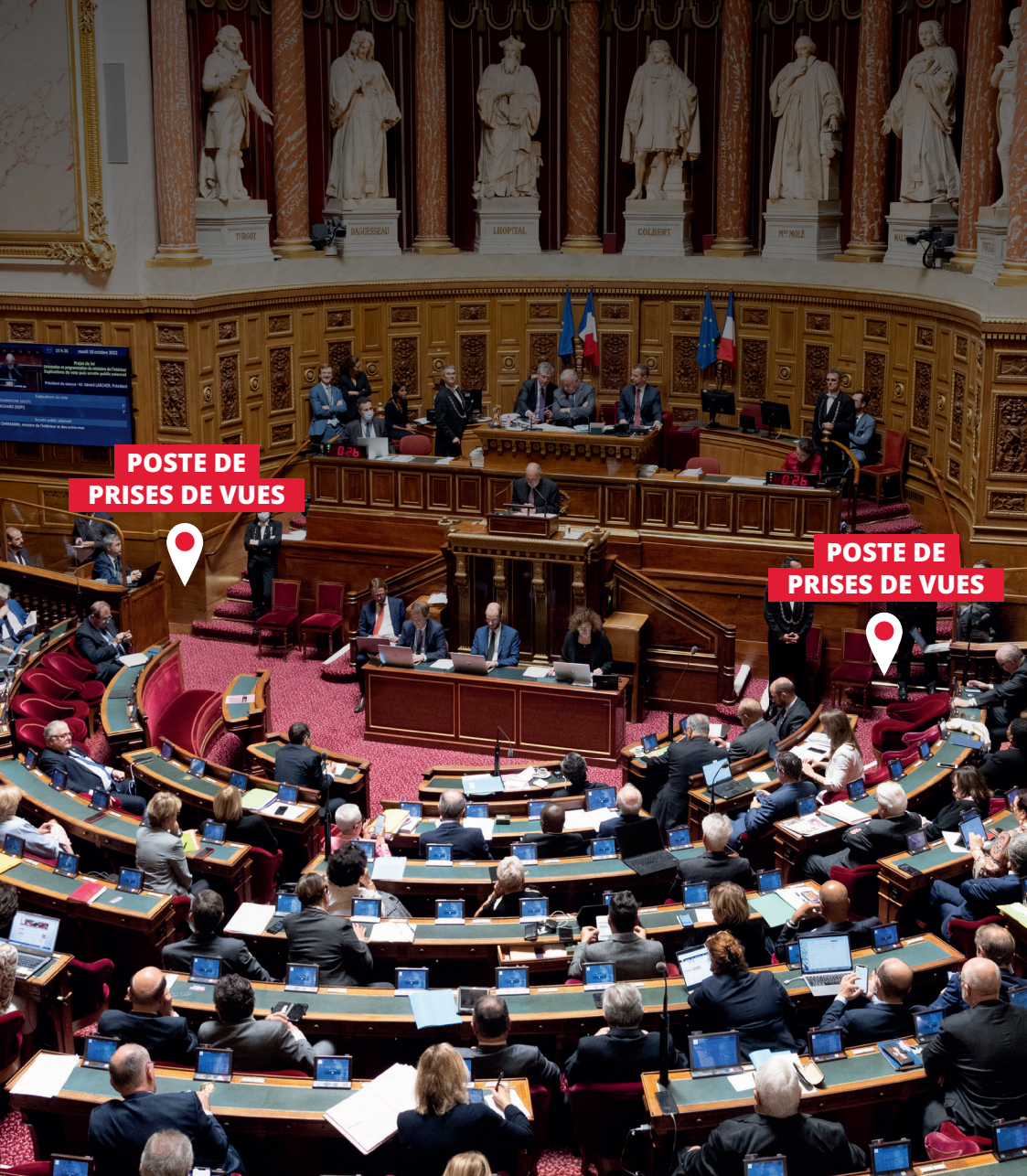
Dans l'enceinte du Palais du Luxembourg, les **journalistes accrédités doivent porter de façon apparente le badge avec cordon rouge remis aux accueils avant de passer la sécurité**. Ce badge doit être restitué aux accueils à la sortie. Il n'est pas possible de stationner de véhicule dans l'enceinte du Palais du Luxembourg.

L'hémicycle

L'accès aux postes de prises de vues durant la séance publique (couloirs de l'hémicycle) est réservé aux journalistes et photographes accrédités accompagnés d'un agent du Sénat. Une tenue correcte est exigée. Pour les hommes, le port d'une veste et d'une cravate est obligatoire.

L'usage du flash est interdit, les téléphones doivent être éteints.

Il n'est pas possible de réaliser des prises de vue dans l'hémicycle hors séance publique.



**POSTE DE
PRISES DE VUES**



**POSTE DE
PRISES DE VUES**



La tribune de presse de l'hémicycle

La tribune de presse au 2^{ème} étage de l'hémicycle est accessible aux journalistes et photographes accrédités, uniquement pendant la séance publique. Elle est équipée de **boitiers-son** pour les journalistes radio. En tribune, **le silence complet est exigé**. L'usage du flash ou de tout autre projecteur y est interdit. Tablettes et téléphones portables doivent être éteints ou en mode avion.

La salle de conférences de presse

Situé en haut de l'escalier d'honneur, au niveau du « comptoir Médicis », cet espace permet aux sénateurs d'organiser, **sur réservation préalable** auprès de la direction de la Communication, des **conférences de presse** (en présentiel et en visio), ou des interviews avec les médias.

La **capacité physique de la salle est de 12 places** ; les équipements de visioconférence permettent un suivi des points-presse à distance.

Les points presse peuvent le cas échéant faire l'objet d'une captation audiovisuelle. Chaque fauteuil est équipé de prises électriques, des boitiers-sons y sont disponibles, ainsi qu'un Wi-Fi haut débit

Accès à Internet

L'accès à Internet par Wi-fi est possible en salle de presse, en tribune de presse, en salle des Conférences et dans les salles Médicis et Clemenceau. Les codes peuvent être obtenus sur place auprès des agents du Sénat.

La **salle de presse** est également équipée de deux ordinateurs en libre service connectés à Internet.



Vos contacts au Sénat

À la direction de la Communication

Service de presse

presse@senat.fr - 01 42 34 25 13

Salle de presse

agents-communication@senat.fr - 01 42 34 22 78

Pour adresser vos demandes de photos

photographes@senat.fr

Dans les groupes politiques

Groupe Les Républicains

01 42 34 20 62 - 01 42 34 38 10

Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain

01 42 34 31 81

Groupe Union Centriste

01 42 34 30 58 01 42 34 21 18

Groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants

01 42 34 31 15

Groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste - Kanaky

01 42 34 25 10

Groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen

01 42 34 23 01

Groupe Les Indépendants – République et Territoires

01 42 34 15 77

Groupe Écologiste – Solidarité et Territoires

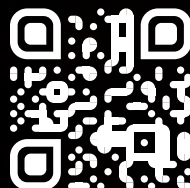
06 19 25 93 72

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe

01 42 34 24 70

Sur le site internet

sen.at/94gmor



Les outils à votre disposition

La salle de presse en ligne

Sur le site internet du Sénat, dans l'espace spécialement conçu pour les journalistes, sont accessibles des informations relatives :

- aux **accréditations** pour la séance publique, les **conférences de presse** et les **réunions ouvertes à la presse** ;
- aux **auditions** diffusées en direct sur le site internet et les réseaux sociaux du Sénat, et **libérées pour les chaînes de télévision via les liaisons Advalem** du Sénat ;
- aux **règles de tournage** ;
- aux **communiqués de presse** et aux ressources documentaires **sur le travail parlementaire** ;
- aux **ressources multimédias du Sénat** (vidéothèque, photothèque, audiothèque notamment) ;
- aux **outils de veille juridique** du Sénat.



Accéder à la salle de presse en ligne : sen.at/wfCse8

Les communiqués de presse



Pour retrouver l'intégralité des communiqués de presse du Sénat : sen.at/Sfq9wJ

Pour les recevoir, une demande peut être adressée au Service de presse : presse@senat.fr

Lettres d'actualité

La lettre hebdomadaire « **Sénat Hebdo** » permet de se tenir informé(e) grâce à une présentation éditorialisée de l'actualité du Sénat, envoyée chaque lundi.



S'inscrire : sen.at/FPIHRw
Consulter les derniers numéros : sen.at/xJE4jf

Outils de veille parlementaire

En complément, les « **Nouvelles du Sénat** » permettent d'être informé(e) des derniers documents parlementaires publiés sur le site internet du Sénat, à la fréquence et sur les thématiques de votre choix.



Créer son abonnement personnalisé : sen.at/9wG5eO

Afin de suivre un sujet précis (ex : texte de loi, question parlementaire, etc.), l'**outil de veille juridique** du site du Sénat permet également d'être prévenu en temps réel de la publication de tout nouveau document parlementaire relatif à celui-ci.

Il suffit de se rendre sur un dossier législatif, sur une question parlementaire ou d'effectuer une recherche parmi les documents parlementaires, puis de vous abonner grâce au formulaire.

Suivre ce dossier législatif en s'abonnant aux alertes

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Votre courriel*

S'inscrire

Exemple: nom@example.fr

Les informations qui vous concernent sont strictement destinées aux services du Sénat. En aucun cas, les informations que vous nous communiquez lors de votre inscription à cette liste ne seront utilisées à d'autres fins. Conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit envoyez un message à lettre-senat@senat.fr.

[S'abonner au flux RSS](#)

Les applications « En commission », « En séance »

Pour suivre en direct le sort des amendements et des articles examinés :



En séance
sen.at/ltyc0N



En commission
sen.at/aT833O

L'agenda en ligne



Pour retrouver l'intégralité de l'ordre du jour, des réunions et des événements du Sénat dans l'Agenda en ligne : sen.at/Ea7s4g

Les photos et les vidéos



Pour retrouver l'intégralité des vidéos du Sénat : videos.senat.fr

Le trombinoscope des sénateurs



Pour en savoir plus sur la composition du Sénat et se constituer un trombinoscope des sénateurs, avec un moteur de recherche multicritères : sen.at/r0dtoU

Le Sénat sur les réseaux sociaux

X - Twitter

Rester informé(e) de toute l'actualité du Sénat et des sénateurs en continu.

Suivre en temps réel les grands moments parlementaires et participer aux débats.

[@Senat](https://twitter.com/Senat) - [@Senat_Direct](https://twitter.com/Senat_Direct)

Facebook

Un espace d'information, de conversation et de débats. Diffusion en direct des principales auditions et séances.

www.facebook.com/senat.fr

TikTok

Politique, coulisses, patrimoine, reportages : une autre manière de suivre notre actualité.

www.tiktok.com/@senat_fr

LinkedIn

Les informations législatives à destination de tous les professionnels.

www.linkedin.com/company/senat

Instagram

Pour suivre l'actualité politique du Sénat et admirer le patrimoine du Palais et du Jardin du Luxembourg.

[senat_fr](https://www.instagram.com/senat_fr)

YouTube

Travaux parlementaires, reportages, podcasts. Pour suivre en direct et/ou en vidéo à la demande toutes les réunions captées des commissions et des délégations ainsi que les moments marquants de la séance plublique.

www.youtube.com/senat

Direction de la communication

01 42 34 25 13

presse@senat.fr

15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

www.senat.fr

www.senat.fr/agenda.html



@Senat